

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE RIAZ

INFORMATIONS

2021-2022



TABLE DES MATIERES

THEMES	PAGE-S
Absences	11-12
Accueil extrascolaire	23-25
Calendrier	6
Camps	23
Coachs scolaires	21
Communication	15
Conseil des parents	22
Cours de langue (LCO)	18
Cours de prévention	18
Demande de congés spéciaux	11-12
Devoirs à domicile	12-13
Devoirs surveillés	26-27
Fête de la Saint-Nicolas	23
Horaire ACM-ACT	8
Horaire catéchisme	10
Horaire	5
Horaire éducation physique	8
Lotos	23
Matériel personnel de l'élève	13-14
Mesures de soutien	16-17
Mot de la conseillère communale, responsable des écoles	4
Mot de la directrice	3
Piscine	9
Présence des élèves des classes enfantines	5
Règles de vie	19
Répartition des classes	7
Sécurité des enfants sur le chemin de l'école	20-21
Surveillance dans la cour	22
Vêtements oubliés – objets perdus	19
Visites médicales	14

Par souci de bonne rédaction et de compréhension, la forme masculine est utilisée et comprend les deux genres.

MOT DE LA DIRECTRICE

Chers parents,

Alors que la présente année scolaire touche à sa fin, je tiens à adresser mes sincères remerciements aux enseignants, à vous, chers parents, ainsi qu'à la commune de Riaz. Ensemble, nous œuvrons à offrir à vos enfants un environnement dans lequel ils peuvent s'épanouir et apprendre en toute confiance.

Cette année a été marquée par le déménagement des classes de 1H à 4H dans le nouveau bâtiment. Nous bénéficions d'un magnifique cadre de travail que nous nous réjouissons de vous faire découvrir.

Durant l'année scolaire 2021-2022, notre établissement sera composé de 16 classes, pour environ 300 élèves. Une trentaine d'enseignants aura à cœur d'accompagner vos enfants. Parmi eux, j'ai le plaisir d'accueillir Laurence Philipona, qui prendra en charge la nouvelle classe de 7H ainsi que Florence Hériau qui enseignera en duo avec Angeline Lanz.

Ce présent bulletin contient toutes les informations pratiques de notre établissement. Vous pouvez également le retrouver sur le site internet de notre école.

Pour terminer, je tiens à témoigner ma reconnaissance à Madame Maria-Elena Monney et Monsieur Stéphane Challande qui ont assuré la direction de l'établissement durant mon congé maternité.

En vous remerciant de prendre connaissance de ces informations, je vous adresse, Chers Parents, mes meilleures salutations.

Malorie Gachet-Vorlet

Malorie Gachet-Vorlet, directrice	
Présence	Lundi – mercredi - jeudi
Téléphone bureau direction	026 912 15 98
Courriel	dir.ep.riaz@edufri.ch

Téléphone salles des maîtres (Monts 4 et 14)	026 912 66 36
Site internet de l'école	riaz.friweb.ch

MOT DE LA CONSEILLERE COMMUNALE, RESPONSABLE DES ECOLES

Chers Parents,

L'écrivain André Frossard disait : *« Il est dommage que l'école ne soit fréquentée que par des enfants... »*, il voulait évidemment parler de l'importance de ce qui s'y enseignait, du contenu pédagogique, de la merveilleuse découverte de notions nouvelles, ... et il avait raison.

A Riaz, nous osons jalouser les enfants puisqu'ils peuvent, dès cette prochaine rentrée, bénéficier pleinement d'un nouveau joyau dont la commune et tous ses citoyens peuvent être fiers. Nos élèves pourront en effet profiter de cet environnement propice pour leurs apprentissages autant dans le bâtiment principal qui siège fièrement depuis 1995 que dans les nouveaux bâtiments.

Une école se veut intergénérationnelle car c'est un point commun que chacun peut partager. Ce lieu est un fantastique, générateur de rencontres, d'échanges et de vie. Et lorsque tout cela se conjugue dans un endroit adapté, lumineux, bien équipé, moderne et respectueux de l'environnement, alors l'alchimie se produit et permet le plus grand des voyages pour nos enfants ; ceux-ci encadrés par une fine équipe d'enseignantes et d'enseignants, aiguillée par une directrice enthousiaste et professionnelle. Par ces quelques lignes, que toutes ces personnes ainsi que tous les autres acteurs de l'école soient remerciés pour leur investissement.

Riaz se développe, s'agrandit et se doit d'être performante et moderne dans tout ce qui touche à l'éducation. Les autorités communales ont à cœur d'investir pour les enfants, la jeunesse et les futurs citoyens. Après une période si particulière, notre population et particulièrement les jeunes ressentent le besoin d'un retour à une certaine « normalité » par des moments de fête, de partage, de spectacle, de camps, ... autant d'événements qui font partie intégrante de la vie scolaire.

Puisse cette nouvelle année scolaire nous amener une période radieuse, c'est ce que je vous souhaite, chers parents.

Anne Favre-Morand
Conseillère communale

HORAIRE

LUNDI AU VENDREDI	MATIN	8h05 à 11h45
	APRES-MIDI	13h45 à 15h25
MERCREDI	APRES-MIDI	CONGE

La sonnerie retentit 5 minutes avant le début des leçons à 8h et à 13h40.

Alternance

- demi-jour de congé supplémentaire pour les 3H et 4H
- pour les 3H mardi matin ou jeudi matin
- pour les 4H mardi après-midi ou jeudi après-midi
- selon liste reçue en juin 2021

Rentrée scolaire du 26 août 2021

2H à 8H : jeudi 26 août à 8h00

1H : jeudi 26 août à 13h40

L'alternance est supprimée le premier jour d'école. Les élèves de 3H et de 4H viennent à l'école toute la journée.

PRESENCE DES ELEVES DES CLASSES ENFANTINES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h05 11h45	1H+2H	2H	1H	2H	1H+2H
13h45 15h25	2H	2H		1H	2H

CALENDRIER SCOLAIRE



Direction de l'instruction publique, de la culture
et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Calendrier scolaire pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation Schulkalender für den Kindergarten, die Primar- und Orientierungsschule

Partie francophone, Sensebezirk, Jaun, Courtepin, Gurmels, Ulmiz

2021/22

26.08	Début de l'année scolaire	Anfang Schuljahr	
18.10-29.10	Vacances d'automne	Herbstferien	
01.11	Toussaint	Allerheiligen	
08.12	Immaculée Conception	Unbefleckte Empfängnis	
24.12-07.01	Vacances de Noël	Weihnachtsferien	
28.02-04.03	Vacances de carnaval	Fasnachtsferien	
15.04-29.04	Vacances de Pâques	Osterferien	
26.05	Ascension	Auffahrt	
27.05	Pont de l'Ascension	Brücke nach Auffahrt	
06.06	Lundi de Pentecôte	Pfingstmontag	
16.06	Fête-Dieu	Fronleichnam	Vacances
08.07	Dernier jour de classe	Letzter Schultag	Ferien

Total jours de classe/Total Schultage : 184

1 jour de congé à disposition des cercles scolaires - 1 freier Tag zur Verfügung der Schulkreise

2021	Août		August		
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2021	Septembre		September		
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	

2021	Octobre		Oktober		
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2021	Novembre		November		
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2021	Décembre		Dezember		
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2022	Janvier		Januar		
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2022	Février		Februar		
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	
Me Mi	2	9	16	23	
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2022	Mars		März		
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2022	Avril		April		
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2022	Mai		Mai		
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2022	Juin		Juni		
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	

2022	Juillet		Juli		
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

A ces congés s'ajoute le pont de la Fête-Dieu, le 17 juin 2022.

Les calendriers des prochaines années sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/vacances-scolaires-2020-a-2025>

REPARTITION DES CLASSES

1-2HA	Route des Monts 4 1 ^{er} étage	Camille Borgatta	camille.borgatta@edufr.ch
1-2HB	Route des Monts 4 rez	Véronique Gremaud Catherine Scyboz	veronique.gremaud@edufr.ch catherine.scyboz@edufr.ch
1-2HC	Route des Monts 4 rez	Séverine Martins	severineanne.pillonel@edufr.ch
1-2HD	Route des Monts 4 1 ^{er} étage	Céline Python	celine.python@edufr.ch
3HA	Route des Monts 4 1 ^{er} étage	Thomas Bosson	thomas.bosson@edufr.ch
3HB	Route des Monts 4 1 ^{er} étage	Chantal Mrazek Nadia Brodard	chantal.mrazek@edufr.ch nadia.brodard@edufr.ch
4HA	Route des Monts 4 2 ^e étage	Laetitia Caille-Morel Francine Martin	laetitia.caille@edufr.ch francine.martin@edufr.ch
4HB	Route des Monts 4 2 ^e étage	Jessica Romanens Vallélian Francine Martin	jessica.romanens@edufr.ch francine.martin@edufr.ch
5HA	Route des Monts 14 rez	Aurélie Buchs Laura Duffey	aurelie.buchs@edufr.ch laura.duffey@edufr.ch
5HB	Route des Monts 14 rez	Elsa Girard	elsa.girard@edufr.ch
6HA	Route des Monts 14 1 ^{er} étage	Sarah Gomes	sarah.gomes@edufr.ch
6HB	Route des Monts 14 1 ^{er} étage	Angeline Lanz Florence Hériau	angeline.lanz@edufr.ch florence.heriau@edufr.ch
7HA	Route des Monts 14 rez	Laurence Margueron	laurence.margueron@edufr.ch
7HB	Route des Monts 4 Annexe	Laurence Philipona	laurence.philipona@edufr.ch
8HA	Route des Monts 14 1 ^{er} étage	Yannick Donzallaz	yannick.donzallaz@edufr.ch
8HB	Route des Monts 14 Rez inférieur	Llokman Sadiku	llokman.sadiku@edufr.ch
AC activités créatrices	Route de Monts 4 Rez Route des Monts 14 1 ^{er} étage	Camille Prin Jhundoo Hélène Ecoffey Laura Duffey Michèle Ryf	camille.prin@edufr.ch helene.ecoffey@edufr.ch laura.duffey@edufr.ch michele.ryf@edufr.ch

HORAIRE ACM - ACT

(ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES – ACTIVITÉS CRÉATRICES TEXTILES)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h05 8h55	4HA F. Martin	7HB L. Philipona	5HA A. Buchs	8HB L. Sadiku	4HB F. Martin
8h55 9h45					
10h05 10h55	3HA T. Bosson	7HA L. Margueron	6HB A. Lanz	8HA Y. Donzallaz	6HA S. Gomes
10h55 11h45					
13h45 14h35	3HB N. Brodard	7HA L. Margueron		8HA Y. Donzallaz	5HB E. Girard
14h35 15h25					

Enseignantes AC

Camille Prin	Hélène Ecoffey	Michèle Ryf	Laura Duffey
--------------	----------------	-------------	--------------

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

	LU					MA	ME	JE	VE
	CO	CO	CO	CO	EP	ECOLE PRIMAIRE			
8h05 8h55	8HA Y. Donzallaz	7HA L. Margueron	8HB L. Sadiku	7HB L. Philipona	1-2HC S. Martins	4HB J. Romanens Vallélian	8HB L. Sadiku	8HA Y. Donzallaz	1-2HA C. Borgatta
8h55 9h45							3HB C. Mrazek N. Brodard	7HA L. Margueron	
10h05 10h55	6HB A. Lanz	5HB E. Girard	5HA A. Buchs	6HA S. Gomes	1-2HD C. Python	4HA Laetitia Caille-Morel	7HB L. Philipona	6HB A. Lanz	1-2HB V. Gremaud
10h55 11h45							3HA T. Bosson	5HA L. Duffey	
13h45 14h35								6HA S. Gomes	4HA L. Caille- Morel
14h35 15h25					3HA T. Bosson	3HB C. Mrazek		5HB E. Girard	4HB F. Martin

Douche

La douche est obligatoire après la grande leçon. Chaque élève doit se munir de sandales ou tongs en plastique afin d'éviter une contamination de verrues plantaires. Pour la salle de sport, chacun doit être chaussé de baskets ne laissant aucune trace. Des baskets pour l'intérieur doivent être prévues, celles prévues pour l'extérieur ne peuvent être utilisées en salle.

PISCINE

Les leçons de natation, données par Chantal Gomez, ont lieu à la piscine de Charmey en matinée. Le transport est assuré par une compagnie de transport mandatée par la Commune.

CLASSES	ENSEIGNANTS	DATES		
2HA 2HC	Camille Borgatta Séverine Martins	08.02.2022	15.02.2022	22.02.2022
2HB 2HD	Véronique Gremaud Céline Python	08.03.2022	15.03.2022	22.03.2022
3HA	Thomas Bosson	08.06.2022	15.06.2022	22.06.2022
3HB	Chantal Mrazek Nadia Brodard	18.05.2022	25.05.2022	01.06.2022
4HA	Laetitia Caille-Morel Francine Martin	13.04.2022	04.05.2022	11.05.2022
4HB	Jessica Romanens Vallélian Francine Martin	23.03.2022	30.03.2022	06.04.2022

Consignes

- En cas de verrues plantaires, mycoses ou autres, traiter au plus vite et mettre une chaussette en latex lors des leçons.
- Laisser les bijoux à la maison.
- Tous les enfants doivent avoir un bonnet de bain.
- Le port des lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.
- Nous conseillons pour les filles un maillot de bain d'une pièce et pour les garçons un maillot de bain ou un boxer (le bermuda est INTERDIT).
- Après la piscine, la douche est obligatoire avec produit de douche.

HORAIRE CATECHISME

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h05 8h55		5HB E. Girard (C. Kolly)			3HA T. Bosson (C. Kolly)
8h55 9h45		5HA A. Buchs (C. Kolly)			3HB N. Brodard (C. Kolly)
10h05 10h55		6HA S. Gomes (C. Kolly)			6HB F. Hériau (C. Kolly)
10h55 11h45		4HB J. Romanens Vallélian (C. Kolly)			4HA L. Caille-Morel (C. Kolly)
13h45 14h35		8HA Y. Donzallaz (M. Oberson)		7HA L. Margueron (M. Oberson)	
14h35 15h25		8HB L. Sadiku (M. Oberson)		7HB L. Philipona (M. Oberson)	

- Responsable du catéchisme catholique : Marianne Monney 079 751 93 63
- Coordinatrice des catéchètes protestantes :
Caroline Bisig-Charrière 078 681 21 30
coordination.catechetes@eglise-bulle.ch

ABSENCES ET CONGÉS

Maladie ou absence imprévue

Veillez laisser un message avant le début des cours sur le répondeur de l'école (026 912 66 36) pour annoncer l'absence de votre enfant. L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical dès qu'elle dépasse quatre jours de classe ou en cas d'absences répétées.

Visite médicale ou dentiste

Il est souhaité que les absences liées à des visites médicales ou chez le dentiste soient fixées en dehors du temps de classe. Si malgré tout, il est impossible d'y parvenir, il s'agit d'en informer suffisamment tôt le titulaire de classe, sans passer par la direction de l'école.

Demandes de congé

Les demandes de congé doivent être adressées à la directrice à l'aide du formulaire téléchargeable sous la rubrique « demande de congé » du site internet de l'école riaz.friweb.ch

Extrait de la loi scolaire

Art. 37 Congé à un ou une élève (art. 21 LS)

a) Principes

¹Un congé peut être octroyé à un-e élève pour des motifs justifiés. Seuls sont pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

²Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

Art. 38 b) Procédure

¹La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

²La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³La décision est communiquée aux parents par écrit.

⁴Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

⁵La Direction* est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus.

*Direction : Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF)

DEVOIRS A DOMICILE

Pourquoi des devoirs ?

Nous privilégions 4 buts essentiels des devoirs :

1. Consolider des connaissances ayant fait l'objet d'un apprentissage en classe
2. Réactiver des connaissances ayant fait l'objet d'un apprentissage en classe
3. Favoriser le travail individuel de l'élève
4. Maintenir une relation entre l'école et la famille

Durée et fréquence

Les indications ci-dessous visent à harmoniser les exigences auxquelles chaque enseignant-e doit se conformer :

Le temps maximal de devoirs par semaine pour un élève :

60 minutes pour les 3H-4H

90 minutes pour les 5H-6H

120 minutes pour les 7H-8H

Ne sont pas admis les devoirs à effectuer pour :

- le lundi
- le jour qui suit une fête ou un autre jour de congé
- le matin pour l'après-midi
- pendant les vacances

Les devoirs doivent être donnés de manière différenciée en tenant compte notamment des rythmes de travail et des besoins spécifiques des élèves.

Les parents feront preuve de discernement en observant l'assiduité de leur enfant lors de la réalisation de ses travaux.

Pistes

Lors d'une réunion ou d'un entretien, l'enseignant sensibilisera les parents à ce que leur enfant effectue ses devoirs dans des conditions appropriées.

Dans la mesure où un certain nombre de tâches telles corrections, fiches à terminer ou travaux de recherche sont donnés à domicile, elles doivent être intégrées aux devoirs et non pas données en surplus.

Conférence des inspecteurs, des inspectrices et des conseillers et collaborateurs pédagogiques

MATERIEL PERSONNEL DE L'ELEVE

La Commune a la tâche de fournir toutes les fournitures scolaires aux élèves.

Les parents doivent toujours fournir le matériel suivant :

- Sac d'école pouvant contenir un classeur A4 (primaire) ou adapté à la taille de l'enfant (pour les classes enfantines)
- Plumier
- Pantoufles
- Tablier de bricolage
- Tenue de sport
- Ballerines dans un sac en tissu (enfantine)
- Mouchoirs en papier (à renouveler)

Merci d'écrire le prénom et le nom de l'enfant sur les affaires et de vérifier régulièrement que celles-ci soient complètes.

Fournitures scolaires - informations

Chers parents,
Madame, Monsieur,

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité. La liste se trouve à la page suivante.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

En souhaitant à votre enfant une rentrée scolaire harmonieuse, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

L'inspectorat scolaire

VISITES MEDICALES



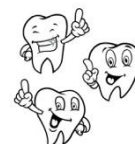
CLASSES	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Contrôle dentaire 11 et 15 mars 2022	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle médical							X	

Contrôle médical

En 7H, tous les élèves ont un examen médical effectué par un médecin scolaire.

Contrôle dentaire

Le contrôle, concerne tous les élèves de la 1H à la 8H. Une attestation devra être transmise à l'enseignant de votre enfant s'il est suivi par un médecin-dentiste privé. Un courrier vous parviendra en temps voulu.



COMMUNICATION



Vu le nombre important d'intervenants dans une école telle que la nôtre, il est essentiel que la communication entre chacun soit facilement accessible et entretenue.

Un souci concernant votre enfant ?

Avant tout, commencez par vous adresser à l'enseignant concerné. Cette démarche est essentielle pour créer une relation de confiance. Si la discussion n'a pas permis de résoudre le souci, il vous est ensuite possible de contacter la directrice.

Un souci concernant l'établissement ?

Adressez-vous à la directrice, Madame Malorie Gachet-Vorlet.

Un souci concernant d'autres enfants ?

Adressez-vous à l'enseignant de votre enfant ou/et aux parents de l'enfant concerné.

Un autre souci ?

Adressez-vous à la directrice. Si celle-ci n'est pas en mesure de vous répondre, elle pourra certainement vous orienter.

Pas de souci ?

Signalez-le à l'enseignant de votre enfant, cela lui fera sans doute très plaisir !

Communications aux parents

Les informations de la direction et diverses publicités seront adressées aux parents par courriel. Pour les familles qui n'ont pas de mail, une version papier sera transmise.

Veuillez transmettre à l'enseignant et à la direction tout changement d'adresse de courriel.

MESURES DE SOUTIEN

L'école a le devoir d'accueillir tous les élèves et de tout mettre en œuvre pour que chacun et chacune puisse suivre et acquérir l'entier de la formation obligatoire. Dans ce sens, l'école aide et soutient les élèves qui présentent des besoins scolaires particuliers par des mesures pédagogiques appropriées, individuelles ou collectives, ou par une organisation particulière de l'enseignement. Les solutions qui intègrent l'élève sont préférées aux solutions séparatives, cela dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de l'élève concerné et en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaires.

Vous pouvez trouver des informations sur les différentes mesures de soutien à l'adresse suivante :

www.fr.ch/dics/sommaire/eleves-a-besoins-particuliers

La compensation des désavantages

Ces mesures concernent les élèves en situation de handicap attesté et/ou présentant un trouble fonctionnel diagnostiqué et attesté par un/des spécialiste-s reconnu-s par la Direction (psychologue scolaire, logopédiste, médecin,...).

Pour bénéficier de cette mesure de soutien, l'élève doit être susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Toutes les informations sur les mesures et la procédure à l'adresse suivante :

www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/compensation-des-desavantages-a-lecole-obligatoire

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère (SLPPG)

Ces services, basés à Bulle, offrent la possibilité à tous les parents de demander un bilan lié aux difficultés rencontrées par un enfant.

Afin de bénéficier de ce service, il appartient aux parents de remplir le formulaire en ligne, disponible sur le site www.slppg.ch.

Il est vivement recommandé d'effectuer cette demande en partenariat avec le titulaire de classe. Si le bilan confirme qu'une prise en charge est nécessaire, celle-ci débutera à une fréquence et sur une durée à déterminer. Les thérapies de logopédie sont dispensées sur le site de notre école. Toutes les prises en charge de ce type sont gratuites.

Permanence logopédie

Jeudi 30 septembre 17h – 18h (Delphine)
Mardi 9 novembre 17h-18h (Marjolaine)
Lundi 13 décembre 15h30 – 17h (Delphine)
Mardi 25 janvier 17h-18h (Marjolaine)
Jeudi 10 mars 17h-18h (Delphine)
Mardi 12 avril 17h-18h (Marjolaine)
Lundi 23 mai 15h30-17h (Delphine)
Mardi 28 juin 17h-18h (Marjolaine)

Vous vous posez des questions par rapport à l'évolution du langage (langage oral, langage écrit) chez votre enfant ou chez un de vos élèves ?
Vous souhaiteriez des conseils pour aider cet enfant ?

Nous vous proposons ces moments pour venir en discuter ensemble, sans engager aucune procédure de signalement.

Contactez-nous par mail ou par téléphone (026 552 56 61) pour prendre rendez-vous à l'une des dates proposées. Le rendez-vous peut être pris par les parents ou les enseignants.

On reste évidemment à disposition au quotidien pour vos questions !

Marjolaine Wicht
marjolaine.wicht@slppg.ch

Delphine Clerc
delphine.clerc@slppg.ch

Pour rappel :

- Ces permanences ne remplacent pas le signalement.
- Il n'est pas nécessaire de passer par une « permanence » pour faire un signalement
- Le site internet (<http://www.censg.ch/>) vous permet d'avoir toutes les infos concernant notre fondation. Vous y trouverez également les « signalements en ligne » (<http://www.censg.ch/slppg/demande-d-intervention>)



COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.



COURS DE PREVENTION

Une personne chargée de prévention auprès de la Brigade des mineurs (BMI) visite chaque année les classes de 7H.

Cette dernière rappelle aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

La personne de la BMI démontre également les conséquences du non-respect de ce cadre et explique les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration, et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

La personne chargée de prévention vous remercie pour votre engagement et reste à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

REGLES DE VIE

Nous vous rappelons que le règlement scolaire exige des élèves un comportement respectueux et une tenue vestimentaire décente. Les enseignants sont en droit de réagir :

- si leur attitude ne respecte pas les règles usuelles de l'enseignement scolaire.
- si leur tenue vestimentaire est indécente; le maquillage ainsi que les faux-ongles sont interdits et les vêtements de sport déconseillés s'il n'y a pas les leçons d'éducation physique.
- **Tous les appareils électroniques (téléphones portables, appareils de photo et montres connectées, ...) sont interdits à l'école.** La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces appareils qui ne sont pas indispensables à l'école. En cas d'utilisation de ces appareils, ceux-ci seront confisqués par l'enseignant-e et seront ensuite récupérés par un parent.
- L'utilisation des planches à roulettes et rollers est interdite.
- Les élèves respectent l'environnement scolaire.
- Les élèves n'ont pas accès aux bâtiments scolaires le mercredi après-midi et en dehors des heures scolaires.
- Il est interdit aux élèves de quitter le périmètre scolaire pendant le temps de classe ou les récréations.
- Dans les bâtiments, les chewing-gums et les boissons autres que de l'eau ne sont pas autorisés.

VETEMENTS OUBLIES – OBJETS PERDUS



A l'entrée des deux bâtiments, une caisse recueille les vêtements oubliés et les objets perdus. Le contenu est vidé à chaque période de vacances.

SECURITE DES ENFANTS SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Nous vous rappelons que vous devez attirer l'attention de vos enfants sur les dangers encourus sur le chemin de l'école.

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

Coach

Identifiable par un gilet rouge, le coach n'arrête pas le trafic, mais il se tient derrière les enfants et s'assure que ceux-ci choisissent le moment opportun pour traverser la chaussée. Un seul coach est présent aux passages pour piétons, dans le sens de la marche des élèves. Il assure la sécurité des enfants et leur rappelle les règles essentielles soit :

S'arrêter – Regarder – Ecouter – Contrôler – Traverser en marchant

Les avantages du coaching sont reconnus. En effet, l'enseignement donné par la Police en classe est directement appliqué. L'ordre des priorités prévu par la législation est respecté : les automobilistes doivent s'arrêter pour laisser traverser les enfants. La sécurité est assurée par le coach qui rappelle le bon comportement aux élèves. De cette manière, les enfants apprennent à être attentifs et développent les bons réflexes ainsi qu'une certaine autonomie. Ils apprennent à traverser la chaussée en toute sécurité, ceci même en dehors des horaires d'école, lorsqu'il n'y a pas de coach.

Les personnes qui effectuent le travail de coach suivent une formation donnée par la Police cantonale.

En voiture, les enfants de 4 à 12 ans et mesurant moins de 150 cm doivent obligatoirement être attachés et assis sur des rehausseurs avec ou sans dossier.



En outre, la police cantonale déconseille l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école avant que l'élève ne soit en 6H.



L'utilisation des trottinettes pour se rendre à l'école a fortement augmenté. Ce moyen de transport peut se révéler dangereux pour les enfants n'ayant pas encore la maturité nécessaire pour son utilisation adéquate.



Nous rappelons que l'utilisation des trottinettes et vélos n'est pas autorisée :

- aux alentours des bâtiments scolaires
- dans les cours de récréation.

Le stockage des trottinettes durant les heures de cours doit se faire aux parcs à vélos.



Le port du casque pour les enfants se rendant à l'école à vélo et/ou en trottinette est vivement conseillé.

RECHERCHE DE COACHS SCOLAIRES



- Si vous avez de l'intérêt pour la sécurité des élèves sur le chemin de l'école
- le sens pédagogique
- le contact facile avec les enfants
- de la disponibilité
- et une bonne élocution en français

Venez rejoindre l'équipe de coachs scolaires. Vous bénéficierez d'une formation donnée par la police cantonale.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez au 026 919 88 88.

Adressez votre candidature à
Administration communale
Rue de la Gruyère 60
1632 Riaz

ou par courriel commune@riaz.ch

SURVEILLANCE DANS LA COUR



La cour de récréation est réservée aux élèves. Nous constatons que certains enfants arrivent très tôt à l'école. Nous rappelons que ceux-ci sont sous la responsabilité des parents jusqu'à dix minutes avant la sonnerie.

Un enseignant assume la surveillance 10 minutes avant et après les heures de classe.

Pour rappel, les parents ne sont pas autorisés à gérer les conflits ayant lieu dans la cour.

CONSEIL DES PARENTS

Art. 58 Conseil des parents (art. 31 LS)

a) Rôle

¹Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

²Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Ci-après, vous trouverez les coordonnées et les fonctions des membres dudit conseil.

Nom	Prénom	Fonction	Adresse
Murith	Cindy	Présidente	cindy.murith@websud.ch
Brunner	Laurie	Vice-présidente	laurie.beaud@gmail.com
Pochon	Delphine	Secrétaire	delphine.pochon@bluewin.ch
Sudan	Murielle	Caissière	compta.msudan@bluewin.ch
Menoud	Laure	Membre	laure.menoud@gmail.com
Gachet-Vorlet	Malorie	Directrice	dir.ep.riaz@edufr.ch
Mrazek	Chantal	Représentante du corps enseignant	chantal.mrazek@edufr.ch
Favre-Morand	Anne	Conseillère communale	anne.favre@riaz.ch

LOTOS

Des lotos sont organisés par le conseil des parents dans le but de récolter des fonds pour financer les camps scolaires et les courses d'école. Ils auront lieu le 4 ou 31 décembre 2021 et 9 avril 2022 à 20 h.



FETE DE LA SAINT-NICOLAS

Le conseil des parents et les enseignants organiseront une fête de la Saint-Nicolas le 6 décembre 2021. Des informations détaillées vous seront communiquées en temps opportun.

CAMPS

En 2022 auront lieu les camps.

Le camp de ski, pour les élèves de 6H à 8H aura lieu à la Lenk du 7 au 11 février 2022. Les dates du camp vert, pour les 3H à 5H vous seront communiquées ultérieurement. Durant la semaine du camp vert, les 1-2H vivent un mini-camp de 1 ou 2 jours.

Toutes les informations détaillées vous parviendront ultérieurement.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LES MILLE POTES

L'accueil extrascolaire simplifie votre organisation familiale. Il se trouve dans le nouveau bâtiment de l'école. Il est ouvert tous les jours y compris les mercredis après-midi et peut vous aider lors d'imprévus.



Barèmes et tarifs valables depuis la rentrée 2016

Tarif A Revenu imposable des parents jusqu'à CHF 30'000.00

Tarif B Revenu imposable des parents de CHF 30'001.00 à CHF 60'000.00

Tarif C Revenu imposable des parents de CHF 60'001.00 à CHF 99'000.00

Tarif D Revenu imposable des parents de+ de CHF 100'000.00

- Le revenu imposable correspond au chiffre 7.910 de l'avis de taxation de l'année précédente.
- La fortune est prise en compte à raison de 1/20^e et ajoutée au chiffre 7.910.
- Les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.00 (chiffre 4.310) sont ajoutés au chiffre 7.910

TARIF ECOLE ENFANTINE

		DU LUNDI AU VENDREDI			
		A	B	C	D
Unité 1	06.45 - 08.00 h.	4.40	5.40	6.40	8.40
Unité 2	08.00 - 11.45 h.	10.15	13.15	15.15	19.15
Unité 3	11.45 - 13.35 h.	4.60	5.60	6.60	9.60
Unité 4	13.35 - 15.25 h.	7.65	11.65	13.65	17.65
Unité 5	15.25 - 17.15 h.	4.65	5.65	7.65	9.65
Unité 6	17.15 - 18.30 h.	4.40	5.40	7.40	8.40

- Le repas de midi est facturé séparément au prix de CHF 9.00.
- L'unité 5 inclut le goûter.
- Le tarif est fixé par unité cf. tableau ci-dessus.
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
- A partir du 2^e enfant fréquentant l'Accueil, il est prévu une réduction de CHF 1.00 par unité sauf pour le repas de midi.

L'Etat de Fribourg accorde, selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), un subside pour les enfants en âge de scolarité enfantine qui fréquentent l'accueil extrascolaire.

TARIF ECOLE PRIMAIRE

		DU LUNDI AU VENDREDI			
		A	B	C	D
Unité 1	06.45 - 08.00 h.	6.00	7.00	8.00	10.00
Unité 2	08.00 - 11.45 h.	15.00	18.00	20.00	24.00
Unité 3	11.45 - 13.35 h.	7.00	8.00	9.00	12.00
Unité 4	13.35 - 15.25 h.	10.00	14.00	16.00	20.00
Unité 5	15.25 - 17.15 h.	7.00	8.00	10.00	12.00
Unité 6	17.15 - 18.30 h.	6.00	7.00	9.00	10.00

- Le repas de midi est facturé séparément au prix de CHF 9.00.
- Les unités 3, 5 et 6 permettent d'effectuer les devoirs dans un espace calme et surveillé.
- L'unité 5 inclut le goûter.

- Le tarif est fixé par unité cf. tableau ci-dessus.
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
- A partir du 2^e enfant fréquentant l'Accueil, il est prévu une réduction de CHF 1.00 par unité sauf pour le repas de midi.

Important

Il est à noter que les frais de garde (sauf repas) facturés par des structures reconnues sont déductibles jusqu'à concurrence de CHF 6'000.00 par enfant jusqu'à 14 ans et par année civile sous le code 4.380 de votre déclaration d'impôt.

Renseignements

079 730 95 28 numéro du Local de l'AES



DEVOIRS SURVEILLÉS

- L'inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est possible de s'inscrire en cours d'année, si les effectifs le permettent.
- Les devoirs surveillés débuteront le lundi 13 septembre. Un courrier de confirmation et contenant les informations détaillées sera envoyé.
- L'organisation des devoirs surveillés est financée uniquement par les parents concernés. Un montant sera facturé par la Commune, tous les deux mois, selon le nombre de présences (CHF 5.00 – 7.00 par soir, selon les effectifs).
- Le groupe est composé de douze élèves au maximum.
- Les devoirs surveillés débutent à 15h30 et terminent à 16h45
- Le retour au domicile se fait sous la responsabilité des parents.
- Chaque veille de jour férié, congé ou d'activités extraordinaires, les devoirs surveillés n'ont pas lieu.
- Sans indication préalable, aucun enfant ne peut quitter la salle de classe avant 16h45, sauf si un parent vient le récupérer en classe ou si un mot signé est transmis à l'enseignant responsable.
- Si l'enfant doit rejoindre l'accueil extrascolaire (AES), il le fait à 16h45, accompagné par l'enseignant responsable. Pour des raisons administratives, l'AES facturera la présence de l'enfant à partir de 15h30, ce qui entrainera un surplus de CHF 5.00 à 7.00 par rapport à la facturation ordinaire.
- Si des parents souhaitent que leur enfant quitte systématiquement la classe lorsque ses devoirs sont terminés, il leur incombe d'adresser cette demande par écrit sur le talon d'inscription.
- La responsable des devoirs surveillés vérifie que les élèves ont fait leurs devoirs.
- La responsable des devoirs surveillés met ses initiales en haut à droite de la feuille quand elle a vérifié un devoir.
- Si un exercice est faux, il est réexpliqué à l'élève.
- La vérification finale des devoirs est à la charge de l'enseignant titulaire.
- Les devoirs surveillés permettent aux élèves présents de bénéficier du contrôle de leur travail et de recevoir les éventuelles aides nécessaires. Mais la réalisation complète des devoirs, ainsi que les répétitions nécessaires, restent de la responsabilité des parents.
- Le respect des règles scolaires est évident. En cas de transgressions régulières, une exclusion est possible.
- En cas de question, veuillez vous adresser à l'administration communale 026 919 88 88.

INSCRIPTION A RETOURNER A L'ENSEIGNANT TITULAIRE
JUSQU'AU 3 SEPTEMBRE 2021

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Jour(s) de présence lundi mardi jeudi

Fin des devoirs Notre enfant peut quitter la classe dès qu'il a terminé ses devoirs

Notre enfant doit rester en classe jusqu'à 16h45.

Notre enfant doit rejoindre l'AES à 16h45.

Date Signature(s) :